

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE**

Membres en exercice : 22
Membres présents : 20
Pouvoirs : 1
Votants : 21

Transmis en Sous-préfecture le 27 février 2008
Publié le 27 février 2008

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION ORDINAIRE DU MERCREDI 20 FEVRIER 2008**

L'an deux mil huit, le mercredi vingt février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Viarmes, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Claude KRIEGUER – Monsieur Hervé WINDELS - Madame Christiane AKNOUCHE - Monsieur Maurice CHAUVE - Monsieur Raphaël BARBAROSSA - Monsieur Jean-Claude CRUBEZY - Monsieur Philippe KILIDJIAN – Monsieur Raymond SOURMAIL – Monsieur Jean-Claude BOISTARD – Madame Michèle KUNTZ - Madame Louissette DIDISSE (Suppléante de Madame Michèle KUNTZ) - Monsieur Roger DUFOUR – Monsieur Pier-Carlo BUSINELLI – Madame Emelyne GEORGES PICOT – Madame Catherine BORGNE – Madame Geneviève EULLER – Monsieur Gérard COCHET – Monsieur Louis BOURLES - Monsieur William ROUYER - Madame Marie-Pascale FERRE -

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Marcel RAULINE – Monsieur Louis GOFFINET – Monsieur Michel CHOLE-BENEDICK – Monsieur Daniel DESSE

POUVOIR :

Monsieur Marcel RAULINE a donné pouvoir à Madame Michèle KUNTZ

Monsieur William ROUYER a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le président ouvre la séance à 20 heures 40.

Approbation du Procès-verbal du 6 février 2008 : à l'unanimité

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit du vote des taux d'imposition que souhaite mettre en place la Communauté de Communes pour l'année 2008. Ce sera donc le point n°4 de l'ordre du jour.

1. Reprise anticipée du résultat 2007.

Rapporteur : Monsieur Raphaël BARBAROSSA

Le vote du Budget 2008 ayant lieu avant le vote du Compte Administratif 2007, il envisagé de reprendre par anticipation les résultats cumulés de l'année 2007 tel que constatés dans la fiche de calcul prévisionnel du comptable. (**Annexe 1**)

Les résultats cumulés du Compte Administratif 2007 de la communauté de communes font ressortir un excédent de fonctionnement de 1 125 979,24 Euros et un excédent en investissement de 68 336,23 euros. En tenant compte des restes à réaliser d'un montant de 603 104,47 Euros, il en ressort un déficit d'investissement de 534 768,24 Euros. Pour combler ce besoin d'autofinancement,

une partie de l'excédent de fonctionnement sera affecté en investissement au compte 1068 pour 535 000 Euros, le solde de 590 979,24 Euros étant reporté en recettes de fonctionnement chapitre 002. Il est précisé que ces restes à réaliser correspondent pour majeure partie au paiement des frais liés aux études pré-opérationnelles de la zone de l'Orme (y compris acquisitions de terrains), pour les dépenses liées au TRASERR communautaire solde 2007 et celui de 2008 pour la maîtrise d'Œuvre.

L'excédent global se monte donc à 591 211 euros avec les restes à réaliser.

Monsieur Claude BOISTARD précise que ce n'est pas le vote du Compte Administratif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

DELIBERATION. N°2008-03 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2007 AU BUDGET 2008

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Considérant l'avis du Comptable certifiant les résultats de l'année 2007
Considérant l'avis de la Commission des Finances réunie le 6 février 2008,
Après exposé de Monsieur le Président,*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2007 en les inscrivant sur le budget 2008, à hauteur des montants constatés dans la fiche de calcul prévisionnel du comptable jointe en annexe.

➤ **DIT** que l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 1 125 979,24 Euros sera affecté de la façon suivante :

- la somme de 590 979,24 Euros en report à nouveau au chapitre 002
- la somme de 535 000,00 Euros en investissements avec affectation au compte 1068

➤ **DIT** que l'excédent d'investissement cumulé d'un montant de 68 336,23 Euros sera reporté au chapitre 001 en recettes d'investissements.

➤ **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

2. Vote du budget primitif 2008.

Rapporteur : Monsieur Raphaël BARBAROSSA

Voir annexe 2

L'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales précise que le vote du budget doit se tenir avant le 31 mars. Lors du conseil communautaire du 6 février dernier, un débat d'orientations budgétaires s'est tenu, retraçant les grandes orientations et les objectifs déterminés lors des réunions de la commission de finances et du bureau.

En section d'investissement, en dehors des mesures nouvelles propres à chaque budget, s'ajoutent les restes à réaliser de l'année précédente qu'il convient de reprendre.

Ces restes à réaliser 2007 sont d'un montant de 766 525,33 Euros qui correspondent, au paiement des honoraires de la SEMAVO pour l'étude réalisée pour la zone de l'Orme ainsi qu'à l'acquisition des terrains et au solde des travaux du TRASERR communautaire 2007.

Sont inscrites en mesures nouvelles,

- Enveloppe complémentaire pour la zone de l'Orme et la friche Vulli
- Achat de matériel et mobilier de bureau
- Achat de la machine Anti-graffitis
- Réfection de voiries dans le cadre du TRASERR communautaire

En recettes, le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 242 000 Euros, l'affectation du résultat proposé en investissement de 535 000 euros permettent de réaliser l'équilibre budgétaire y compris les subventions ayant trait aux opérations budgétées.

En section de fonctionnement, des crédits sont reconduits pour l'impression du bulletin communautaire ainsi que pour les fournitures de bureau.

Des crédits sont reconduits pour l'hébergement du site internet ainsi que pour sa maintenance.
Les indemnités des élus et du secrétariat.

L'excédent de la section est inscrit au compte « autres frais divers » pour un montant de 466 744,83 Euros.

Une enveloppe de 100 000 Euros a également été prévue pour le paiement de la société qui gèrera la halte-garderie itinérante.

Au chapitre 012, les indemnités du personnel extérieur ont été inscrites ainsi qu'une provision dans l'hypothèse où un recrutement d'un personnel propre à la communauté de communes se réalisait.

Au chapitre 65, les indemnités des élus ont été reconduites pour un montant de 35 000 Euros. La contribution à TRI-OR pour un montant de 2 414 694,33 Euros qui intègre un solde de 2007 et la cotisation 2008, la subvention au syndicat d'études pour la réalisation de l'équipement nautique et pour le SMEP ont été reconduites au même montant que le Budget 2007. La subvention de Royaumont est maintenue pour 1 000 Euros.

Au chapitre 023, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu pour 242 000 Euros.

En recettes de fonctionnement, La fiscalité additionnelle est reconduite sur la base de l'année 2007 soit 157 492 Euros, les taux restants inchangés.

La dotation globale de fonctionnement est inscrite à hauteur de 257 624 Euros même base que 2007.

L'excédent reporté qui se monte à 590 979,24 Euros est inscrit au chapitre 002

Total budget investissement : 1 294 184,42 Euros

Total budget fonctionnement : 3 393 789,24 Euros

Monsieur Jean-Claude BOISTARD, Vice-président chargé de la commission des finances, présente de façon exhaustive les chapitres tant en recettes qu'en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Claude KRIEGUER fait remarquer qu'il aurait été plus logique de faire voter le Compte Administratif par le Conseil actuel. Il précise néanmoins que le tableau est très bien fait, très lisible et qu'il résume bien le Compte Administratif. Il demande à l'assemblée ce qui pourrait modifier le Compte Administratif 2007.

Monsieur Raphael BARBAROSSA fait part des courts délais compte-tenu des élections municipales et explique que c'est pour cette raison qu'il y a lieu de faire une reprise anticipée des résultats de l'année 2007 validée par une attestation établie par la trésorerie, reçue le 22 janvier dernier, qui certifie la balance du Compte Administratif pour lequel la maquette n'est pas encore faite à ce jour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

DELIBERATION. N°2008-04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du budget communautaire par Monsieur Jean-Claude BOISTARD, Vice Président de la Commission Finances et administration générale,

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 6 Février 2008,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 6 février dernier,

Après lecture des différents chapitres ainsi que des explications données à l'assemblée délibérante,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de voter le budget primitif communautaire 2008 par chapitre.

➤ **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

3. Autorisation au Président à lancer l'Appel d'Offres pour les travaux dans le cadre du TRASERR Communautaire 2008 et à signer avec l'entreprise retenue.

Rapporteur : Monsieur Raphaël BARBAROSSA

Afin de permettre la réalisation des travaux de voiries envisagés dans le cadre du TRASERR Communautaire 2008, il est nécessaire d'autoriser le Président à lancer un Appel d'Offres pour choisir l'Entreprise. Le planning des travaux souhaitable serait de démarrer en mai-juin de cette année.

Monsieur Raphael BARBAROSSA fait part de son souhait de voir, cette année, le planning des travaux respecté.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

DELIBERATION. N°2008-05 –AUTORISATION AU PRESIDENT A LANCER L'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ DE VOIRIE ET A SIGNER LE MARCHÉ AVEC LA SOCIÉTÉ RETENUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant la nécessité pour la communauté de communes de lancer un appel d'offres pour des travaux de voirie dont le montant est estimé à 381 537 Euros HT

Considérant la volonté de passer un appel d'offres ouvert

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres ouvert pour les travaux de voiries susvisés

⇒ **DIT** que la commission d'appel d'offres aura tous pouvoirs pour désigner la société retenue

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec la société retenue

⇒ **DIT** que les crédits budgétaires seront prévus au budget communautaire 2008

4. Vote des taux d'imposition

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BOISTARD

Il convient au conseil communautaire de se prononcer sur les taux d'imposition que la communauté de communes souhaite mettre en place pour 2008.

Suite à la commission des finances qui s'est tenue le 6 février dernier et au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu également le 6 février dernier, il est proposé de maintenir les quatre taxes locales à hauteur de celles votées en 2007.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

DELIBERATION. N°2008/06 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de recourir à des recettes supplémentaires,

Vu l'avis de la commission des finances et au débat d'orientations budgétaires du 6 février 2008,

Considérant que le produit attendu est de 157 492 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DECIDE** d'appliquer les taux suivants, à savoir :

| Taxes | Bases prévisionnelles 2008 (identiques à celles de 2007) | Taux EPCI | Produit attendu 2008 (arrondi) |
|------------------|---|----------------------|---|
| T. habitation | 27 827 000,00 | 0.215 % | 59 828.00 |
| Foncier bâti | 23 074.000,00 | 0.257 % | 59 300.00 |
| Foncier Non Bâti | 222 900,00 | 1.230 % | 2 742.00 |
| T. Profess. | 18 650 000,00 | 0.191 % | 35 622.00 |
| | | TOTAL | 157 492.00 |

➤ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération

5. Informations et Questions diverses

✚ Monsieur Raphael BARBAROSSA fait part à l'assemblée de la « Note d'information sur l'élection des délégués dans les EPCI et les syndicats mixtes suite au renouvellement général des Conseils Municipaux », celle-ci a été distribuée aux élus au début de la séance.

✚ Monsieur Raphael BARBAROSSA souhaite remercier tous les Conseillers, titulaires et suppléants, pour leur participation à chaque conseil communautaire et souhaite que de nouvelles réalisations et de nouveaux services continuent à l'avenir à développer l'esprit communautaire.

✚ Monsieur Claude KRIEGUER informe l'assemblée qu'il a adressé à Monsieur le président de la Communauté de Communes une copie de la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la zone de Vulli. Ce point a été abordé lors du dernier Conseil Communautaire et il tient à faire un point sur l'avancement de ce dossier. En effet, au regard de la D.I.A., le bien est à vendre à 1 950 000 euros et l'on ne connaît toujours pas l'identité de l'éventuel acheteur ni la destination prévue. Monsieur Claude KRIEGUER, inquiet, sollicite la Communauté de Communes afin que celle-ci achète cette friche « industrielle » avec le concours de l'E.P.F. du Val d'Oise et son fond d'action foncier.

Monsieur Jean-Claude BOISTARD, membre de l'E.P.F. précise que c'est possible mais que cela prendrait un délai assez long, d'autant que la prochaine réunion de l'Etablissement Public Foncier se déroulera en Mai 2008 et que nous serions hors délai pour la DIA. Monsieur Raphael BARBAROSSA précise qu'au vu du budget primitif 2008, la Communauté de Communes n'a pas les fonds nécessaires à l'acquisition de cette friche et que les 383 000 €uros figurant au titre du fond d'action foncier au budget ont été attribués par l'E.P.F. au dossier de la zone de l'Orme. Monsieur Claude KRIEGUER rappelle que ce terrain est pollué et que le coût de la dépollution est estimé à environ 500 000 euros.

Il précise également que la Communauté de Communes pourrait retarder les délais de vente en saisissant la justice. Celui-ci a conscience qu'une commune est limitée dans ses moyens et pensait qu'en transférant le projet à la Communauté de Communes des solutions pourraient être apportées plus facilement.

Monsieur William ROUYER, président de la commission économique, rappelle qu'il a été proposé plusieurs projets d'aménagements concernant la friche Vulli par la communauté de communes mais ceux-ci n'ont pas reçu l'agrément des délégués d'Asnières sur Oise jusqu'à présent.

Monsieur Claude KRIEGUER craint que ce bien ne soit utilisé pour une activité peu valorisante (par exemple un dépôt pour une centaine de camions). Monsieur Pier Carlo BUSINELLI rappelle que la commune sur laquelle le bien est situé a un droit de regard concernant la vente car c'est elle qui accepte ou non la Déclaration d'Intention d'Aliéner. Une solution serait que la commune concernée propose le même prix ainsi le vendeur ne pourrait plus se rétracter. Elle devrait certainement faire un prêt relais et ensuite s'arranger avec la communauté de Communes, à moins que l'acheteur ne propose un projet compatible avec le P.L.U.

Monsieur Claude KRIEGUER demande à l'assemblée s'il est possible d'inclure dans le règlement du P.L.U. l'interdiction de certaines activités industrielles ou commerciales sur ledit terrain.

Monsieur Raphaël BARBAROSSA indique que cela est faisable avec l'aide de la DDEA, mais qu'à ce jour, comme il n'existe pas de règlement pour cette zone UI, il sera nécessaire avant d'entreprendre toute action d'avoir l'énoncé détaillé des risques, la nature de l'activité envisagée et la raison sociale de l'acheteur et de composer avec lui. La commune d'Asnières sur Oise pourrait encore, en l'absence de règlement UI, négocier avec le repreneur la nature de la future activité sur cette zone Vulli.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 heures.

Pour affichage,
Le Président